

Le pouvoir de l'humanité

Conseil des Délégués du Mouvement international
de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge



FR

CD/22/X.X

Original : anglais

Pour information

CONSEIL DES DÉLÉGUÉS
DU MOUVEMENT INTERNATIONAL
DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE

Genève (Suisse)
22-23 juin 2022

Médaille du Mouvement pour les liens familiaux

Document de référence

Document établi par
la Plateforme de haut niveau sur le RLF
en coopération avec le Groupe de mise en œuvre de la Stratégie RLF

Genève, septembre 2021

RÉSUMÉ

Afin de récompenser des services exceptionnels rendus dans le domaine de l'assistance aux familles dispersées et aux familles de personnes disparues, que ce soit dans des situations de conflit armé, de violence, de catastrophe ou dans d'autres situations appelant une action humanitaire, notamment dans le contexte de la migration, le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Mouvement) a décidé, lors du Conseil des Délégués de 2019, de créer une médaille du Mouvement pour le rétablissement des liens familiaux (RLF).

La Plateforme de haut niveau sur le RLF a élaboré un projet de règlement pour l'attribution de la médaille. Ce dernier a été communiqué à toutes les composantes du Mouvement, avec les éléments proposés pour la résolution qui sera soumise pour adoption au Conseil des Délégués de 2022, et il a été largement approuvé par les Sociétés nationales. Par ailleurs, la Plateforme de haut niveau a élu parmi ses membres un Comité de la Médaille chargé de désigner les récipiendaires et comprenant des représentants de Sociétés nationales des différentes régions, du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Fédération internationale).

Toutes les composantes du Mouvement sont invitées à faire connaître la médaille au sein de leurs organisations respectives, à sélectionner des candidats correspondant au profil recherché et à soumettre leurs candidatures au Comité de la Médaille de la Plateforme de haut niveau.

Des progrès significatifs ont été réalisés dans la mise en œuvre de la Stratégie 2020-2025 de rétablissement des liens familiaux pour le Mouvement (Stratégie de RLF 2020-2025). Ainsi, le Mouvement est pour la première fois en mesure de produire des statistiques consolidées sur ses activités de RLF au niveau mondial, et un cadre d'évaluation et de suivi de plusieurs éléments clés de la Stratégie a été élaboré. En outre, la première enquête menée auprès de l'ensemble des membres du Réseau des liens familiaux aux fins de collecter des données de référence a remporté un franc succès, 153 Sociétés nationales et 93 délégations du CICR y ayant répondu. L'enquête sera reconduite annuellement, ses indicateurs ambitieux constituant à la fois un outil précieux de planification et de suivi et un moyen de rendre compte des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Stratégie. Un système de suivi spécifique est en cours d'élaboration pour permettre à la Fédération internationale d'assurer elle-même le suivi des données et évaluations dont elle a la charge.

1) INTRODUCTION

Le personnel et les volontaires de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge partout dans le monde font un travail remarquable dans le cadre du Réseau des liens familiaux¹, s'efforçant de répondre à l'un des besoins les plus essentiels de l'être humain : garder le contact avec ses proches ou, du moins, savoir où ils se trouvent et ce qu'il est advenu d'eux. Il s'agit d'une tâche de longue haleine qu'ils accomplissent souvent dans des conditions exigeantes, dans des zones reculées et difficiles d'accès, et sans reconnaissance aucune. Travaillant en contact étroit avec les personnes qu'ils cherchent à aider, ils doivent parfois trouver des moyens innovants et créatifs pour surmonter les obstacles et offrir leurs services à celles et ceux qui en ont besoin.

Afin de reconnaître leur travail exceptionnel, le Conseil des Délégués de 2019, au paragraphe 8 du dispositif de la résolution 6, intitulée « Rétablissement des liens familiaux : Stratégie 2020-2025 pour le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge », invitait la Plateforme de haut niveau sur le RLF² à élaborer et proposer un règlement pour l'attribution d'une médaille du Mouvement pour le RLF, en ces termes :

¹ Le Réseau des liens familiaux est constitué des services de recherches/de RLF des Sociétés nationales et du CICR. (En 2021, on dénombrait 192 Sociétés nationales et 100 délégations et missions du CICR.)

² La Plateforme de haut niveau sur le RLF est composée de dirigeants de 34 Sociétés nationales des différentes régions, de la Fédération internationale et du CICR. Sont représentées au sein de cette plateforme les Sociétés des pays suivants : Allemagne, Australie, Bulgarie, Colombie, Côte d'Ivoire, Croatie, Équateur, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, France, Gambie, Géorgie,

Le Conseil des Délégués,

[...]

8. *accueille favorablement* la proposition de créer une médaille du Mouvement destinée à récompenser des services exceptionnels rendus dans le domaine du RLF, et *invite* la Plateforme de haut niveau sur le RLF à élaborer, en consultation avec toutes les composantes du Mouvement, un règlement et des conditions pour l'attribution de ladite médaille et à les soumettre au Conseil des Délégués de 2021 pour adoption, conjointement avec les candidatures pour la remise de la première médaille ;

[...]

Le présent document de référence revient sur les circonstances dans lesquelles l'avant-projet de résolution a été élaboré et fait le point sur les progrès réalisés à ce jour dans la mise en œuvre de la Stratégie RLF.

2) CONTEXTE

Conformément au mandat que lui a conféré le Conseil des Délégués de 2019 dans sa résolution 6, la Plateforme de haut niveau sur le RLF a élaboré un projet de règlement pour l'attribution de la médaille et proposé des éléments pour la résolution y relative, qui ont été officiellement envoyés à toutes les composantes du Mouvement en avril 2021.

L'avant-projet de la résolution sur la Médaille du Mouvement pour les liens familiaux est le résultat d'un vaste processus de consultation, qui a nécessité plusieurs séances de travail au sein de la Plateforme de haut niveau sur le RLF et du Groupe de mise en œuvre de la Stratégie RLF³, ainsi que la collecte et l'analyse des observations et suggestions des composantes du Mouvement au sujet des éléments proposés pour la résolution. Le présent document de référence a été rédigé en concertation avec le Groupe de mise en œuvre et la Plateforme de haut niveau. Par ailleurs, cette dernière a élu parmi ses membres un Comité de la Médaille qui sera chargé d'examiner les candidatures et de désigner les récipiendaires.

Le Groupe de mise en œuvre de la Stratégie RLF et le Groupe chargé de l'application du Code de conduite relatif à la protection des données à caractère personnel pour les activités de RLF se sont réunis virtuellement à six reprises entre 2020 et la première moitié de 2021. En 2020, des statistiques mondiales sur le RLF ont été recueillies pour la première fois. Au début de l'année 2021, un cadre de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre de la Stratégie RLF a été élaboré et une enquête mondiale visant à collecter des données de référence a été menée auprès de tous les membres du Réseau des liens familiaux. Dans le cadre des travaux du Groupe de mise en œuvre, des plans d'action régionaux sont en train d'être élaborés et des groupes de travail thématiques réunissant des représentants de Sociétés nationales, du CICR et de la Fédération internationale s'emploient à faire avancer certains aspects de la Stratégie RLF. Sur la même période, la Plateforme de haut niveau s'est réunie à cinq reprises pour discuter spécifiquement de la médaille, de la mise en place d'un réseau de soutien dans le domaine de la protection des données, et des efforts de mobilisation de ressources à déployer collectivement pour les activités de RLF.

3) ANALYSE

MÉDAILLE DU MOUVEMENT POUR LES LIENS FAMILIAUX

Dans l'avant-projet de résolution, le règlement et les éléments plus détaillés relatifs à la procédure de candidature et de sélection des récipiendaires s'inspirent en grande partie des procédures et règlements d'autres médailles et distinctions du Mouvement, en particulier la

Honduras, Iran, Italie, Jordanie, Kenya, Koweït, Liban, Malaisie, Mexique, Nigeria, Ouganda, Pakistan, Portugal, Royaume-Uni, Samoa, Somalie, Soudan du Sud et Suède.

³ Le Groupe de mise en œuvre de la Stratégie RLF est composé de hauts responsables des services de RLF de 34 Sociétés nationales des différentes régions, de la Fédération internationale et du CICR. Sont représentés au sein du Groupe de mise en œuvre les Sociétés des pays suivants : Argentine, Australie, Colombie, Croatie, Dominique, Équateur, Espagne, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, France, Géorgie, Honduras, Iran, Italie, Jordanie, Kenya, Kirghizistan, Liban, Malaisie, Mali, Mexique, Népal, Nigeria, Ouganda, Pakistan, Royaume-Uni, Rwanda, Serbie, Somalie, Soudan du Sud, Suède, Turquie et Zambie.

Médaille Florence Nightingale, elle aussi décernée en reconnaissance de services exemplaires rendus dans un domaine spécifique de l'action humanitaire. Les services de RLF ont néanmoins une spécificité : ce sont les seuls services du Mouvement à être fournis de manière véritablement collective et interdépendante, dans la mesure où chaque composante est tributaire de l'action des autres pour mener à bien la sienne. À l'instar du règlement de la Médaille Henry Dunant, celui de la Médaille du Mouvement pour les liens familiaux stipule que pas plus de cinq médailles seront décernées lors de chaque cérémonie de remise⁴ organisée pendant le Conseil des Délégués.

La sélection des candidatures et la désignation des premiers récipiendaires de la médaille à l'occasion du Conseil des Délégués de 2022 feront office de test, à la fois pour les composantes du Mouvement – qui s'appuieront sur cette première expérience pour mieux s'organiser à l'interne à l'avenir et faciliter la sélection des candidatures à soumettre – et pour la Plateforme de haut niveau sur le RLF – qui déterminera comment mieux guider les composantes dans la sélection des candidatures à présenter et comment améliorer la procédure de désignation des lauréats. Dans cette optique, la Plateforme de haut niveau sur le RLF réexaminera la procédure et l'amendera le cas échéant en vue de la prochaine remise de la médaille en 2023.

Nom de la médaille

Dans les éléments proposés pour la résolution, il avait été suggéré de donner à la médaille le nom de « Marguerite Frick-Cramer ». Si de nombreuses Sociétés nationales se sont exprimées en faveur de cette proposition, quelques-unes ont émis des réserves et proposé d'autres noms. La Plateforme de haut niveau sur le RLF a débattu de la question lors de sa réunion de juin 2021 et a décidé, plutôt que de donner à la médaille le nom d'une personnalité spécifique, d'opter pour un nom plus générique et neutre et de l'appeler « Médaille du Mouvement pour les liens familiaux », comme indiqué dans l'avant-projet de résolution.

Procédure de candidature

Une circulaire précisant les éléments clés à prendre en considération sera envoyée, avec un formulaire de candidature, par le président de la Plateforme de haut niveau sur le RLF à toutes les composantes du Mouvement, à l'attention des secrétaires généraux et/ou des présidents des Sociétés nationales, de la Fédération internationale et du CICR.

Le formulaire de candidature doit faire état des services exemplaires rendus par le candidat (exemples détaillés et concrets des activités menées à bien pour répondre aux besoins des personnes affectées), préciser les circonstances dans lesquelles ces services ont été fournis et/ou décrire en détail les initiatives innovantes que le candidat a prises et qui ont amélioré de manière significative la qualité des services.

Le formulaire doit être complété non pas par le candidat mais par un membre de son organisation en mesure d'attester de ses réalisations. La candidature devra ensuite être approuvée et soumise, selon le cas : par le président et/ou le secrétaire général de la Société nationale concernée, par le directeur général du CICR ou par le secrétaire général de la Fédération internationale.

Toute composante du Mouvement (une Société nationale partenaire, le CICR ou la Fédération internationale) qui aura été témoin des services exceptionnels rendus par un membre du personnel ou un volontaire d'une Société nationale pourra suggérer à celle-ci de le choisir comme candidat mais ne pourra pas proposer une candidature conjointe avec la Société nationale. Chaque composante du Mouvement est autorisée à soumettre une seule candidature à la Plateforme de haut niveau sur le RLF.

Les Sociétés nationales, le CICR et la Fédération internationale feront connaître la médaille au sein de leurs organisations respectives et mettront en place un mécanisme interne pour faciliter la sélection de candidats correspondant le mieux au profil recherché. Il revient à

⁴ Contrairement à la Médaille Florence Nightingale, qui peut chaque fois être décernée à 50 personnes et dont la remise peut être organisée dans le pays de résidence des lauréats.

chaque composante participante de décider si et dans quelle mesure elle souhaite rendre publique l'identité de son candidat.

Critères d'attribution

Le projet de règlement stipule que la médaille est destinée à récompenser des personnes ayant rendu des services exceptionnels dans le domaine du RLF, en priorité des membres du personnel et des volontaires des Sociétés nationales qui œuvrent en première ligne pour assurer des services de RLF dans des contextes où les besoins sont importants, en particulier dans des situations d'extrême urgence, et qui se sont distingués par des mérites et un dévouement hors du commun.

Le projet de règlement définit deux critères d'attribution, non cumulatifs, correspondant à deux catégories de profil.

Dans le cas des candidatures relevant de la première catégorie, le soutien émotionnel fourni aux familles dispersées et aux familles de personnes disparues devrait être pris en compte, y compris, par exemple, lorsqu'il n'a pas été possible de localiser la personne disparue et de faire la lumière sur ce qui lui est arrivé. S'agissant de la seconde catégorie, un élément à prendre en considération sera par exemple la mise en place d'un partenariat particulièrement efficace ayant contribué de manière significative au développement des services de RLF.

Un certain degré de liberté et de flexibilité est autorisé dans la description des réalisations des candidats afin que le Comité de la Médaille puisse apprécier à leur juste valeur les différents contextes dans lesquels ils sont intervenus. Il est important, pour permettre au Comité de prendre une décision dûment fondée, que chaque formulaire de candidature explique précisément en quoi le candidat s'est distingué, par son action et son engagement, d'autres membres du personnel ou volontaires tout aussi investis et efficaces dans leur travail. Il est indéniable que les employés ayant à leur actif de nombreuses années de service dans le domaine du RLF sont un atout majeur pour le Réseau. Toutefois, pour un membre du personnel rémunéré, le fait d'être doté d'une longue expérience n'est pas suffisant pour prétendre à la médaille ; en revanche, ce critère est recevable pour les volontaires qui ont consacré de nombreuses années de leur vie au RLF. Par ailleurs, la médaille a vocation à être décernée à des membres du personnel et des volontaires œuvrant en première ligne, sur le terrain, plutôt qu'à des managers. Enfin, elle ne peut être attribuée collectivement à une Société nationale ou à un département de RLF, mais uniquement à une personne ou à un groupe de personnes clairement identifiées. Le Comité de la Médaille déterminera s'il est nécessaire de clarifier les critères et la procédure après qu'il aura évalué la qualité des candidatures reçues pour la première remise de la médaille.

Procédure de sélection des récipiendaires

Conformément au projet de règlement fourni en annexe des éléments proposés pour la résolution, la Plateforme de haut niveau sur le RLF a élu parmi ses membres cinq dirigeants de Sociétés nationales (représentant chacun une région) qui constitueront, aux côtés d'un représentant du CICR, d'un représentant de la Fédération internationale et d'au moins deux représentants des personnes affectées/ayant vécu une séparation familiale, le Comité de la Médaille, chargé de choisir les récipiendaires. Toutes les mesures nécessaires seront prises pour que les personnes ayant vécu une séparation familiale qui siègeront au Comité soient traitées avec tact, empathie et respect.

Les candidatures doivent être adressées par voie électronique ou postale à l'Agence centrale de recherches (ACR) du CICR, dont le courriel et l'adresse postale figurent sur le formulaire. Les candidatures reçues après la date butoir prévue dans le règlement ne seront pas prises en considération mais pourront être soumises à nouveau à l'occasion du prochain appel à candidatures. S'ils l'estiment nécessaire, les membres du Comité de la Médaille pourront demander des informations complémentaires sur les candidatures qui auront retenu leur attention. Le Comité s'efforcera de prendre sa décision par consensus et communiquera les noms des récipiendaires à la Plateforme de haut niveau sur le RLF, qui remettra leur distinction aux lauréats lors d'une cérémonie organisée à l'occasion du Conseil des Délégués.

Conformément à la règle en vigueur pour d'autres médailles et distinctions du Mouvement, le Comité de la Médaille ne communiquera aucune information à l'externe (c'est-à-dire en dehors de la Plateforme de haut niveau sur le RLF) quant au nombre de candidatures reçues, aux composantes ayant proposé un candidat, à l'identité des candidats ou à la procédure de sélection, et ne sera pas tenu de justifier son choix des récipiendaires.

PROGRÈS RÉALISÉS DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE DE RLF 2020-2025

La Stratégie de RLF 2020-2025 définit la vision, la mission, les objectifs, les actions facilitatrices et les mesures de mise en œuvre attendues de toutes les composantes du Mouvement pour la période 2020-2025. Elle met notamment l'accent sur la nécessité de créer un mécanisme de suivi et d'évaluation (assorti d'indicateurs appropriés) et de recueillir des statistiques clés sur les activités de RLF, que l'ACR compilera, analysera et diffusera auprès de toutes les composantes du Mouvement.

Un Cadre de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre de la Stratégie RLF a donc été élaboré par le Groupe de mise en œuvre en 2020, sous la conduite d'un groupe de travail « Suivi et évaluation ». Ce cadre a pour principal objectif de suivre les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs stratégiques et actions facilitatrices définis dans la Stratégie RLF, grâce aux données collectées auprès de toutes les composantes du Mouvement, et de constituer une base de données consolidée en vue de rendre compte de manière plus cohérente des résultats obtenus ainsi que de l'utilité et de la performance du Réseau des liens familiaux au niveau mondial. Les données requises pour le suivi global seront collectées annuellement par l'ACR dans le cadre d'une enquête menée auprès des Sociétés nationales et des délégations du CICR à travers le monde. L'enquête sera lancée au début de chaque année et portera sur les données de l'année précédente. Pour la Fédération internationale, un autre mécanisme de suivi est en cours d'élaboration.

Le taux de participation à la première enquête mondiale sur le RLF à des fins de suivi et d'évaluation a atteint 84% – 153 Sociétés nationales et 93 délégations/missions du CICR y ont répondu. En outre, 129 Sociétés nationales nous ont transmis leurs propres statistiques sur leurs activités de RLF qui, ajoutées à celles du CICR pour l'année 2020, sont venues compléter utilement cet important exercice de collecte de données. Les conclusions tirées de l'enquête ainsi que de l'analyse des statistiques mondiales sur le RLF pour l'année 2020 ont été communiquées aux dirigeants de toutes les composantes du Mouvement ainsi qu'aux services de RLF/de recherches des Sociétés nationales.

Il ressort de l'enquête et des statistiques mondiales que 80% des membres du Réseau des liens familiaux fournissent des services de RLF, même s'il est à noter que 3% le font uniquement dans les situations d'urgence et 5% à des fins de renforcement de leurs capacités.

Dans la Stratégie RLF, il est précisé pour chaque objectif stratégique et chaque action facilitatrice le résultat attendu, c'est-à-dire ce que la Stratégie vise à réaliser. Pour chaque résultat attendu, un indicateur mondial a été défini. Les indicateurs mondiaux sont généralement ambitieux, voire très ambitieux pour certains (p. ex. le Code de conduite relatif à la protection des données pour les activités de RLF et d'autres réglementations applicables en la matière définissent au total 11 indicateurs clés de suivi pour les Sociétés nationales et 8 pour le CICR, qui doivent tous être au vert pour que l'on puisse considérer qu'un haut niveau de conformité est atteint).

D'après les résultats de l'enquête, 32,5% des membres du Réseau des liens familiaux mènent systématiquement des activités de prévention dans le cadre de leurs services de RLF ; 50,3% ont pris des mesures concrètes pour améliorer l'accessibilité et la disponibilité des services de RLF dans leur contexte d'intervention. L'indicateur mondial associé à l'objectif stratégique 3 (« Apporter davantage de réponses aux familles ») traduit une ambition à long terme, pour laquelle des normes mondiales de qualité et des calendriers de mise en œuvre doivent encore être établis. Néanmoins, 68% des membres du Réseau des liens familiaux sont d'accord pour aller de l'avant dans l'élaboration d'une proposition de calendrier. Les résultats de l'enquête montrent en outre que 11% des membres du Réseau conduisent des enquêtes de satisfaction

après des bénéficiaires ; 9,9% s'emploient activement à recueillir les points de vue des personnes affectées et à en tenir compte dans leurs décisions en vue d'améliorer la manière dont ils conçoivent et mettent en œuvre leurs programmes de RLF. Les Sociétés nationales ont obtenu un score moyen de 2,8 (sur une échelle de 1 à 4) dans les six domaines évalués (la fiche d'évaluation destinée au CICR est en cours d'élaboration) ; une fois combinés, les résultats des fiches d'évaluation renseigneront sur l'efficacité globale du Réseau des liens familiaux, dont l'évolution sera mesurée. Il ressort également de l'enquête que 6,3% des Sociétés nationales sont en mesure de répondre aux besoins en RLF dans les situations d'urgence (68% le sont en partie et seulement 1,6% indiquent ne pas en avoir la capacité) ; 1% des membres du Réseau justifient d'un haut niveau de conformité avec les exigences en matière de protection des données prévues dans le Code de conduite pour les activités de RLF et autres réglementations applicables (11,6% affichent un niveau de conformité intermédiaire, 64,7%, un niveau faible, et 2,4% ne satisfont pas aux exigences) ; 37,3% des membres du Réseau ont pris des mesures importantes pour mieux promouvoir et faire connaître les services de RLF. Les résultats de l'enquête indiquent en outre que 2036 partenariats (officiels et informels) ont été conclus avec des acteurs extérieurs au Mouvement dans l'objectif d'améliorer les services de RLF, de les rendre plus accessibles et de renforcer les capacités dans ce domaine. Enfin, 29,1% des membres du Réseau fournissent systématiquement des services de RLF aux migrants.

Le processus de collecte des données a démarré entre février et mars 2021, permettant de constituer une base de référence que les membres du Réseau des liens familiaux pourront utiliser pour définir des objectifs et comparer les données d'une année à l'autre afin de voir s'il y a eu des changements au niveau mondial dans les activités du Réseau. C'est la première fois que le Réseau entreprend de recueillir et compiler des statistiques mondiales sur le RLF. Les premiers chiffres, qui portent sur les années 2019 et 2020, ont été compilés respectivement en 2020 et 2021.

Statistiques mondiales sur le RLF (2020)

CHAQUE **HEURE**, NOUS CONTRIBUONS À ÉLUCIDER LE SORT
D'UNE **PERSONNE DISPARUE**

CHAQUE **JOUR**, NOUS AIDONS À RÉUNIR **12 PERSONNES** AVEC LEURS FAMILLES



49 792

nouveaux cas de disparition
ont été enregistrés



3348

nouveaux cas d'enfants non
accompagnés ou séparés de leurs
familles ont été enregistrés



9447

personnes ont été
localisées



4580

personnes ont été réunies
avec leurs familles

CHAQUE **MINUTE**, NOUS PERMETTONS AUX MEMBRES DE **DEUX FAMILLES** DISPERSÉES
PAR SUITE D'UN CONFLIT, D'UNE SITUATION DE VIOLENCE, D'UNE MIGRATION OU
D'UNE CATASTROPHE DE SE PARLER AU TÉLÉPHONE



1 084 092

appels téléphoniques
ont été facilités



145 038

messages Croix-Rouge
ont été collectés



112 314

messages Croix-Rouge ont
été distribués

En dépit – ou plutôt à cause – de la pandémie de Covid-19 et de ses répercussions sur de nombreux services de RLF assurés par le Réseau des liens familiaux, le nombre de Sociétés nationales ayant fourni des services de connectivité en 2020 a augmenté de 60% par rapport à 2019.

En application de la Stratégie RLF et de la résolution de la XXXIII^e Conférence internationale relative à la protection des données personnelles dans le cadre des activités de RLF, et en vue d'aider le Réseau des liens familiaux à se conformer, comme il en a l'obligation, aux règles et réglementations applicables en matière de protection des données (notamment au Code de conduite pour les activités de RLF), le Groupe chargé de l'application dudit Code de conduite a fait suivre aux membres du Réseau, en juin 2021, les documents d'aide à l'intégration des règles de protection des données dans les activités de recherches qu'il avait élaborés pour les Sociétés nationales et le CICR, à savoir le Formulaire et la Notice d'information sur la protection des données, validés par ses soins et par l'ACR en 2020.

4) INCIDENCES EN TERMES DE RESSOURCES

Des ressources devront être mobilisées pour couvrir les frais de conception et de production de la médaille et du certificat qui l'accompagne, les frais de voyage et d'hébergement des lauréats et autres coûts liés à la cérémonie.

5) MISE EN ŒUVRE ET SUIVI

La Plateforme de haut niveau sur le RLF et son Comité de la Médaille mettront en œuvre la résolution en désignant les récipiendaires et en les présentant au Conseil des Délégués ; ils assureront en outre le suivi de la mise en œuvre et soumettront, le cas échéant, des amendements au règlement. Toutes les composantes du Mouvement contribuent à la mise en œuvre de la résolution en prenant part au processus de candidature.

6) CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Le travail accompli par le personnel et les volontaires de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge pour fournir des services de RLF est hautement apprécié. On ne le dira jamais assez : son importance est capitale. La Plateforme de haut niveau sur le RLF et le Groupe de mise en œuvre de la Stratégie RLF remercient toutes les composantes du Mouvement pour leur soutien, leurs efforts et leurs précieuses observations sur les éléments proposés pour la résolution, et les appellent à promouvoir la Médaille du Mouvement pour les liens familiaux ainsi que les services de RLF, à choisir avec soin leurs candidats et à adopter la résolution relative à la médaille.